

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2018

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	10

Le 12 Février 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} Février 2018, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
1 ^{er} Février 2018
Date d'affichage
1 ^{er} Février 2018

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Absents excusés :

Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame POCHE Y Yolande, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur SERGENT Gilles ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

2 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DÉFINITIVES DE TRANSFERTS DE CHARGES POUR L'ANNÉE 2017

Le 29 septembre dernier la CLECT de la communauté de communes a validé son rapport définitif d'évaluation des charges pour les transferts de compétences suivants :

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire.

Ce rapport a été approuvé par les conseils municipaux du territoire à la majorité qualifiée.

Le conseil communautaire, dans sa session du 7 décembre dernier, a réparti et fixé les attributions de compensation conformément au tableau ci-dessous :

Attribution de compensation					
		Transfert ZA	Transfert Promotion touristique		
Audierne		-	52 473		
Goulien		-	-		
Mahalon		-	-		
Confort-Meilars		-	-		
Plogoff		-	-		
Plouhinec		13 687	22 784		
Pont-Croix		1 135	30 995		
		14 822	106 252		
		Transfert ZA	Transfert Promotion touristique		
Beuzec-Cap-Sizun			13 699		
Cléden-Cap-Sizun					
Primelin					
			13 699		

Afin de rendre ces attributions de compensation définitives, les communes concernées par les transferts de charge, à savoir Beuzec-Cap-Sizun, Plouhinec, Pont-Croix et Audierne, doivent délibérer de manière concordante.

Le conseil municipal est invité à :

Valider la répartition des attributions de compensation découlant des transferts de compétence sus mentionnés ;

Valider le tableau de répartition des attributions de compensation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention de Monsieur Christian GOUZIEN,

- **valide** la répartition des attributions de compensation découlant des transferts de compétences 2017 sus mentionnés ;
- **valide** le tableau de répartition des attributions de compensation.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.
A Beuzec-Cap-Sizun,
Le 12 Février 2018

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.